

### CONTENU

- 01 Éditorial
- 02 Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport
- 03 Organisations régionales antidopage (ORAD)
- 04 Message du PDG de l'ONAD du Kenya (Anti-Doping Kenya)
- 05 Contributions annuelles à l'AMA
- 06 Conformité au Code Mondial Antidopage
- 07 Calendrier 2015

#### BUREAU RÉGIONAL AFRICAIN

8<sup>th</sup> floor  
Protea Assurance Building  
Greenmarket Square  
Cape Town, 8001  
Tel.: 27.21.483.9790  
Fax: 27.21.483.9791

#### BUREAU PRINCIPAL

Tour de la Bourse  
800 Place Victoria, Suite 1700  
Case Postale 120  
Montréal, Québec H4Z 1B7  
Canada  
Tél.: 1.514.904.9232  
Fax: 1.514.904.8650

Email: [info@wada-ama.org](mailto:info@wada-ama.org)  
[www.wada-ama.org](http://www.wada-ama.org)

**DIS NON!  
AU DOPAGE**

### ÉDITORIAL

**M. David Howman**, Directeur général, Agence mondiale antidopage (AMA)

Chers amis et collègues,

Mon mandat à titre de directeur général de l'AMA tire à sa fin et j'aimerais profiter de l'occasion pour vous remercier tous de votre engagement envers le sport propre et de votre appui aux sportifs propres. L'Afrique compte de nombreux sportifs remarquables et il est certain que beaucoup d'autres athlètes africains deviendront aussi des champions internationaux. Il y a beaucoup de travail à pour sensibiliser ces derniers aux valeurs du sport et à la nécessité d'en préserver l'intégrité. En outre, nous devons veiller à ce que ces sportifs ne soient pas trompés ni mal renseignés par leur entourage. Les agents et les directeurs sportifs, en particulier, doivent respecter les mêmes normes et nous devons nous assurer qu'ils le font. C'est une chose qu'une substance interdite soit détectée lors d'un contrôle, mais c'en est une autre que le sportif en cause ait été persuadé de prendre une substance dont il ignore tout par une personne qui devrait avoir une bonne influence sur lui.

Pendant les années où j'ai occupé ce poste, j'ai constaté que l'appui aux sportifs propres ne cesse de grandir. Aujourd'hui, les sportifs s'expriment sans équivoque et leur voix est entendue. Nous devons désormais les appuyer encore plus.

De nombreuses initiatives ont été lancées sur le continent africain. La plupart ont été menées par le bureau régional, au Cap, par notre directeur régional, Rodney Swigelaar, avec l'aide compétente de Nathalie Bashala. Je tiens à souligner leur travail inlassable, leur enthousiasme et le soutien qu'ils m'ont donné.



*M. David Howman (DG, AMA) lors de la réunion du Comité exécutif d'ACNOA au Zimbabwe, 4 à 7 mai 2016*

Pour y parvenir, nous comptons beaucoup sur vous et je saisis cette occasion pour vous remercier de votre partenariat. Même si je quitte l'AMA, je poursuivrai mon travail à titre d'avocat indépendant en Nouvelle-Zélande, où je continuerai d'appuyer les sportifs propres et de défendre l'intégrité du sport.

Kia kaha kia toa (soyez braves, soyez forts).



J'ai eu la chance d'être invité à la dernière réunion du Comité exécutif de l'ACNOA à Victoria Falls, au Zimbabwe. J'ai été ravi de ce privilège qui m'a été donné de participer à cette rencontre où nous avons abordé des sujets d'une grande portée. Il est très clair pour moi que les leaders sportifs considèrent le dopage comme l'une de leurs principales préoccupations. Les récents événements, notamment les articles publiés dans le *New York Times* à la suite d'entrevues avec l'ancien directeur du laboratoire de Moscou, confirment qu'il reste beaucoup de travail à faire et de défis à relever. Je suis convaincu que vous nous aiderez tous à faire face à ces problèmes car nous devons travailler en équipe, à l'échelle mondiale.

# CONVENTION INTERNATIONALE DE L'UNESCO CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT

**Fonds volontaire de l'UNESCO** – Présentation d'une demande d'un maximum de 20 000 USD pour la lutte nationale contre le dopage

Échéance clé pour les projets préliminaires : **12 août 2016**

La prochaine réunion du Comité d'approbation du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport est prévue pour le mois de novembre cette année.

Les pays qui ont des demandes en attente devant être revues et soumises de nouveau à l'UNESCO doivent agir sans tarder en intégrant les commentaires de l'UNESCO et envoyer ces demandes à l'UNESCO dès que possible. De plus en plus, des pays présentent des demandes et celles-ci sont examinées en ordre de réception; nous vous encourageons donc vivement à répondre rapidement.

Dans le cas des « nouvelles » demandes, le bureau régional sera heureux de vous aider de toutes les manières possibles pour que votre demande puisse être soumise. Nous vous recommandons d'ailleurs de nous fournir votre proposition préliminaire avant de la soumettre pour que nous vous fassions part de nos commentaires.

## **Ratifications** – Six pays d'Afrique doivent encore signer la Convention

Nous avons 48 pays qui ont ratifié la convention dans notre région et il n'en reste que six qui doivent encore le faire, soit la Guinée-Bissau, la Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone, le Soudan du Sud et la Tanzanie. Nous les encourageons vivement à terminer le processus dès que possible. Cela fait dix ans maintenant que la Convention est prête à être signée et nous pouvons fournir notre assistance au besoin pour faciliter la signature. N'hésitez pas à nous contacter.

Calendrier de soumission des demandes au Fonds volontaire de l'UNESCO (échéances) :

- Mai - juin - juillet :  
Préparez la demande PRÉLIMINAIRE (trois mois) – Discutez de vos idées avec le bureau régional de l'AMA, si vous le souhaitez, rédigez votre demande, puis envoyez-la-nous pour que nous vous fassions part de nos observations.
- 12 août 2016 (ou avant) :  
Soumettez votre demande PRÉLIMINAIRE au bureau régional de l'AMA (si vous le désirez) ou à l'UNESCO – Nancy McLennan : [n.mclennan@unesco.org](mailto:n.mclennan@unesco.org) et Raluca Petre-Sandor : [ir.petre-sandor@unesco.org](mailto:ir.petre-sandor@unesco.org)
- 13 octobre 2016 (EN/FR) :  
Toutes les demandes doivent être DÉFINITIVES (en anglais et en français) : les commentaires ou recommandations du bureau régional de l'AMA et de l'UNESCO doivent avoir été pris en compte et les demandes doivent être officiellement signées, estampillées et prêtes à être présentées au Comité d'approbation.
- 11 novembre 2016 :  
Les demandes définitives sont mises à la disposition des membres du Comité d'approbation.
- 25 novembre 2016 :  
Réunion du Comité d'approbation

## **Conformité à la Convention de l'UNESCO**

Plusieurs de nos États africains ont récemment reçu des lettres du siège social de l'UNESCO au sujet de manquements à la Convention, et nous prions les pays concernés d'y réagir en veillant à ce que les situations problématiques soient examinées et résolues. Le représentant de l'UNESCO à Paris, qui est responsable du dossier, est M. Marcellin Dally – [m.dally@unesco.org](mailto:m.dally@unesco.org) – et il peut fournir des conseils additionnels au besoin.

## **ORGANISATIONS RÉGIONALES ANTIDOPAGE (ORAD)**

Nos six ORAD continuent aussi de se développer et le bureau régional encourage encore une fois les gouvernements et les partenaires de l'ACNOA à confier à leurs ORAD respectives la responsabilité de fournir régulièrement des commentaires et des mises à jour sur leurs activités. Grâce au programme de bourses pour les contrôles de l'AMA, les contrôles se poursuivent dans les États membres et nous constatons déjà les retombées positives du programme, mais on pourrait en faire beaucoup plus. Nous demandons donc à nos partenaires d'aider le plus possible au prélèvement des échantillons et aux programmes d'éducation et d'information, etc. C'est particulièrement important, car les pays se préparent actuellement en vue des prochains Jeux olympiques et paralympiques de Rio, au Brésil.



ORAD ZONE V: réunion des membres du Conseil et formation des ACD principal: 9-10 mars 2016, Nairobi, Kenya



ORAD ZONE IV: réunion des membres du Conseil: 19 – 20 avril 2016, Libreville, Gabon

# MESSAGE DU PDG DE L'AGENCE ANTIDOPAGE DU KENYA (ADAK), M. JAPHET RUGUT

## Quand, où et par qui l'organisation ADAK a-t-elle été créée?

L'Agence antidopage du Kenya (ou ADAK, pour Anti-Doping Agency of Kenya) a été créée par l'annonce légale n° 256 le 24 décembre 2015, puis en vertu de la loi antidopage de 2016 qui a obtenu la sanction de S.E. le président de la République du Kenya le 22 avril 2016 et a été promulguée le 26 avril 2016.



### Principaux objectifs et activités d'ADAK

Les principaux objectifs, qui sont nécessaires pour que l'Agence réalise ses aspirations, sont les suivants :

- Assurer la conformité au Code mondial antidopage;
  - Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation efficaces fondés sur des valeurs susceptibles de favoriser des comportements antidopage et de créer une solide culture antidopage;
  - Effectuer des contrôles intelligents pouvant agir comme mesures dissuasives efficaces contre le dopage;
  - Faire en sorte que les sportifs ayant des problèmes de santé aient accès à des soins médicaux et participent aux compétitions sportives sans que cela leur confère des avantages;
  - Assurer l'intégrité du processus de contrôle du dopage.
- Superviser les actions en justice par suite d'infractions aux règles antidopage auprès de tribunaux du sport ou de toute autre juridiction ayant compétence dans ces affaires;
  - Entreprendre des études liées au mandat de l'Agence;
  - Accroître la sensibilisation au dopage et mettre en œuvre des programmes de lutte contre le dopage;
  - Entretenir des liens avec d'autres organismes gouvernementaux afin d'éradiquer le recours aux substances améliorant la performance parmi les sportifs;
  - Promouvoir l'intégrité de sports propres;
  - Remplir toute autre fonction susceptible d'être confiée légalement à l'Agence par le secrétaire de cabinet.

- Collaborer avec les partenaires concernés pour déployer des efforts concertés visant à garantir des sports propres.

### Quel est, selon vous, le plus grand défi dans la lutte contre le dopage aujourd'hui et à l'avenir, non seulement au Kenya, mais en Afrique en général?

- l'avancement de la recherche médicale sur les substances/médicaments qui sont produits et dont il est facile d'abuser sans être dépisté;
- la collusion entre le personnel d'encadrement des sportifs, les sportifs et les représentants des fédérations sportives en vue de l'utilisation de substances améliorant la performance et de la recherche de moyens pour échapper à la détection.

Les activités de l'Agence seront les suivantes :

- Conseiller le gouvernement sur tous les sujets pertinents liés à la lutte contre le dopage;
- En consultation avec l'organisation régionale antidopage, l'Agence mondiale antidopage et toute autre organisation antidopage, entreprendre des activités de lutte contre le dopage
- Adopter des mesures pour contrôler le dopage;

### À titre de chef de la direction récemment élu, quels sont vos principaux objectifs pendant votre mandat?

Mettre en œuvre des politiques et des programmes liés aux activités antidopage, notamment les suivantes : campagnes d'éducation et de sensibilisation, recherche, contrôles, enquêtes, gestion des résultats, demandes d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques;

### Avez-vous des plans quant aux moyens que prendra ADAK pour promouvoir la lutte contre le dopage au Kenya?

Nous mènerons des campagnes intensives d'éducation et de sensibilisation, nous procéderons à des contrôles et collaborerons avec les partenaires concernés au Kenya, c'est-à-dire les agences de sécurité, l'Association des médecins, dentistes et pharmaciens, ainsi que les ministères de l'Immigration et des Douanes.

## CONTRIBUTIONS ANNUELLES À L'AMA – 2016

Jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu que 38,73 % des contributions de l'Afrique à l'AMA (19 pays sur 54). Un nombre considérable de pays africains ont du retard dans leur contribution de 2016, ainsi que celles des années antérieures.

En date du 15 juillet 2016, les pays suivants avaient remis leur contribution annuelle de 2016 à l'AMA : l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Cameroun, le Cap-Vert, Union des Comores, le Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Mali, Maurice, le Mozambique, le Nigeria, les Seychelles, le Tchad, la Tunisie et la Zambie.

Nous prions tous les pays de nous faire parvenir leurs contributions dès que possible. N'hésitez pas à entrer en contact avec le bureau régional si vous souhaitez obtenir plus d'informations.

## CONFORMITÉ AU CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

L'AMA s'est engagée à fournir assistance et conseils aux signataires pour la mise en œuvre du Code et des Standards internationaux et pour les mesures de conformité.

Le groupe de travail interne de l'AMA, encadré par le Comité de révision de la conformité, est en train de terminer la préparation d'un sondage d'auto-évaluation (intitulé Questionnaire sur la conformité) que tous les signataires du Code seront invités à remplir. Ce sondage mettra l'accent sur la mise en œuvre de programmes antidopage dans divers domaines clés (p. ex., contrôles et enquêtes, éducation, gestion des résultats, demandes d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques, confidentialité). Les signataires devront aussi fournir des documents à l'appui de leurs réponses. La version préliminaire rédigée par le groupe de travail interne de l'AMA a été soumise dans le cadre d'un projet pilote à un nombre limité d'organisations nationales antidopage (ONAD) et de fédérations internationales (FI).



Réunion de l'AMA avec les partenaires égyptiens à Dubaï, le 9 avril 2016



Des modifications ont été apportées au questionnaire préliminaire en fonction des commentaires formulés par les signataires.

On envisage de laisser aux signataires une période de trois mois pour remplir le questionnaire en ligne, qui sera disponible en français et en anglais. L'évaluation de la conformité d'un signataire sera faite au cours de l'année civile 2016.

Réunion de l'AMA avec les partenaires marocains à Rabat, le 11 avril 2016

## LES PARTENAIRES



*Vice-président de l'AMA a rencontré le Commissaire des affaires sociales de l'Union africaine et membre du Comité exécutif représentant l'Afrique au sein du Comité exécutif de l'AMA, ainsi que les membres africains représentant l'Afrique au sein du Conseil de fondation de l'AMA lors de la réunion du Comité technique spécialisé à Addis-Abeba, en Ethiopie: 13 - 17 juin 2016*



## CALENDRIER 2016

- » Réunion avec les partenaires éthiopiens : le 3 juin 2016, à Addis-Abeba, en Éthiopie
- » Réunions du Comité technique spécialisé de l'Union africaine et des ministères : du 13 au 17 juin 2016, à Addis-Abeba, en Éthiopie
- » Réunion avec certaines missions étrangères en Afrique du Sud : les 20 et 21 juillet 2016, à Pretoria, en Afrique du Sud
- » ORAD Zones II et III : Réunion du Conseil et formation des agents de contrôle du dopage expérimentés : les 26 et 27 août 2016, à Praia, au Cap-Vert
- » ORAD Zone I : Réunion du Conseil et formation des agents de contrôle du dopage expérimentés : les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2016, à Alger, en Algérie
- » Réunion du Comité exécutif de l'AMA : le 21 septembre, à Lausanne, en Suisse
- » ORAD de l'océan Indien : Réunion du Conseil et formation des agents de contrôle du dopage expérimentés : les 4 et 5 octobre 2016, à Victoria, sur l'île de Mahé, aux Seychelles
- » Réunion générale des secrétaires de l'ACNOA : du 10 au 12 octobre 2016, à Sao Tomé, à Sao Tomé-et-Principe
- » Réunion du Conseil de fondation et du Comité exécutif de l'AMA : les 19 et 20 novembre 2016, à Glasgow, en Écosse
- » ORAD Zone VI : Réunion du Conseil : les 28 et 29 novembre 2016, au Cap, en Afrique du Sud